

Cadres : comment accompagner et soutenir vos équipes dans la gestion de la violence

Cette formation permet aux cadres d'accompagner et de soutenir leurs équipes dans les situations de violence ; de trouver la bonne distance et implication avec leurs équipes et les usagers ; d'appréhender et de gérer en équipe plus sereinement les passages à l'acte violent des usagers.

> PUBLIC

Directeurs, chefs de service et psychologues encadrant des travailleurs sociaux confrontés à de la violence

> OBJECTIFS

- Comprendre, anticiper et travailler en équipe sur les passages à l'acte violent
- Savoir se protéger psychologiquement de la violence de l'usager
- Trouver sa place lors d'un passage à l'acte ; accompagner et soutenir son équipe
- Apprendre un protocole et des techniques physiques pour protéger l'usager de sa propre violence ainsi que ceux qui l'entourent

> CONTENU

Les attitudes du cadre face au toucher, à la violence et aux conflits

- Les comportements spontanés : fuite, soumission ou affrontement
- La clarification de ses limites et de ses peurs ; leurs conséquences dans la gestion du quotidien
- La prise de conscience, l'adaptation et le contrôle de l'expression de ses émotions

Le protocole, les bénéfices et les limites de la contenance physique

- Les signes précurseurs de la violence institutionnelle (de la part des usagers et des professionnels)
- La signification du passage à l'acte violent
- La mise au sol non violente : apprentissage de techniques de jui-jitsu et judo
- La contenance physique : apprentissage de techniques d'immobilisation au sol
- La régulation des professionnels : la posture éducative adaptée lors d'une crise

- La fin de la crise, le passage d'un relais éducatif et l'accueil empathique des émotions
- La reprise après crise entre le professionnel et l'usager

Le positionnement du cadre

- La place et le rôle du cadre lors d'un passage à l'acte ; les conditions et les limites de son intervention
- Les conditions et les limites de son intervention
- Trouver la juste distance : ni trop impliqué, ni trop distant
- Être le garant de la Loi, de l'autorité, de la sécurité et des sanctions



> LE + DE LA FORMATION

Méthode concrète, alliant théorie et pratique, élaborée avec des psychologues. Tatamis fournis.

> DURÉE

28 heures, soit 4 jours (2+2)

> LIEUX ET DATES

Grenoble ou alentours :
26, 27 mai ; 29, 30 juin 2015

> PRIX

800 € ; si plusieurs personnes de votre équipe y participent, ou pour une formation d'équipe dans votre structure, nous consulter pour les tarifs.

Conditions générales de prestations

> OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestation.

> INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription, dans la mesure des places disponibles et par ordre d'arrivée. À réception du bulletin, une convention de formation est envoyée en deux exemplaires dans laquelle sont définies les modalités de règlement :

- à l'employeur, si la formation se déroule au titre de la formation professionnelle continue. L'inscription est définitive à réception d'un des deux exemplaires signé de la convention. Une facture est émise à l'issue de la formation, accompagnée d'une attestation de présence du salarié.
- au salarié, si le participant s'inscrit à titre individuel et à ses frais (auto-financement). Attention, l'auto-financement ne peut être déduit de frais professionnels. Ceci sera stipulé sur votre facture et votre convention. L'inscription est définitive à réception d'un des deux exemplaires du contrat, signé par le participant et accompagné d'un acompte de 30 % du coût total de la formation. Le solde est réglé le premier jour de la formation. En retour, une facture acquittée est remise au participant.

> CONVOCATION DE STAGE

Bienveillance vous envoie une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation 15 jours avant la date de démarrage de la formation précisant les horaires, le programme, les renseignements pratiques nécessaires et un plan d'accès.

> CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Bienveillance se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation jusqu'à 15 jours calendaires si le nombre d'inscrit est insuffisant pour permettre une dynamique pédagogique convenable. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais et toute somme déjà perçue sera immédiatement remboursée.

> DÉSISTEMENT, INTERRUPTION ET ABSENCES

En cas de désistement moins de 21 jours avant le début de la formation, l'acompte de 30 % sera retenu. En cas d'arrêt du stage avant son terme, la totalité de la somme est due. L'absence d'un participant durant la formation n'entraîne pas de modification du coût total de celle-ci.

> VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, une attestation nominative est délivrée au participant.



Bulletin d'inscription

N° de SIRET : 527 513 378 0028
N° organisme de formation : 82 38 04 879 38
Enregistré auprès de la préfecture de l'Isère

Participant

Nom et Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
.....
Tél :
Mail :
Fonction occupée :

Établissement

Raison sociale :
Type de structure (MECS, ITEP, CEF, IME, collège, association, etc) :
Adresse :
.....
Tél :
Mail :
☐ Etablissement public ☐ Etablissement privé
Si établissement privé, association gestionnaire :
Nom, adresse et tél. de l' O.P.C.A. (Organisme Collecteur Paritaire Agrée) de l'établissement :
.....
.....

Inscription au stage

Intitulé :
Dates : du au et du au
Contexte de l'inscription : ☐ Formation Professionnelle Continue ☐ CPF ☐ Autre
Prix du stage :€
☐ Pour les participants en autofinancement, ci-joint un acompte de 30%, soit€

Fait à Le

Signature de l'intéressé(e)

Signature et cachet de l'établissement

Inscriptions enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles

Bulletin à retourner par courrier à Bienveillance, 61 rue Nicolas Chorier 38000 Grenoble

